

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 7 (1862)  
**Heft:** (19): Supplément au No 19 de la Revue Militaire Suisse

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SUPPLÉMENT AU N° 19 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

## AFFAIRES D'ITALIE.

Nous avons réuni ci-dessous comme renseignements sur les dernières affaires d'Italie les principaux documents publiés, à savoir :

- 1<sup>o</sup> Une note circulaire du général Durando, ministre des affaires étrangères ;
- 2<sup>o</sup> Un rapport du général Cialdini, commandant en chef des troupes royales ;
- 3<sup>o</sup> Deux rapports du colonel Pallavicino, engagé à Aspromonte contre Garibaldi ;
- 4<sup>o</sup> Un bulletin d'officiers garibaldiens ;
- 5<sup>o</sup> Une lettre de Garibaldi, publiée par le *Movimento*.

### Circulaire

*Adressée par le général Durando, ministre des affaires étrangères, aux représentants de l'Italie à l'étranger.*

Turin, le 10 septembre 1862.

MONSIEUR,

L'attitude prise par le gouvernement du roi depuis la tentative de Sarnico donnait lieu de croire que le général Garibaldi renoncerait désormais à des entreprises incompatibles avec l'ordre établi, et de nature à compromettre l'Italie dans ses rapports avec les gouvernements étrangers.

Cette attente a été déçue. Egare par des sentiments que le respect de la loi et une appréciation plus juste de la situation auraient dû contenir, et trop accessible aux excitations d'une secte plus connue par ses victimes que par ses succès, il ne recula pas devant la perspective d'une guerre civile, et voulut se faire l'arbitre des alliances et des destinées de l'Italie.

A la faveur des souvenirs laissés en Sicile par les événements de 1860, il put réunir dans cette île des corps de volontaires ; les populations, partagées entre les sympathies que devait éveiller en elles une revendication de Rome, et le regret de voir cette revendication prendre le caractère d'une révolte, ne le virent passer au milieu d'elles qu'avec inquiétude et tristesse ; le parlement le désapprouvait ; le roi lui-même, dont il ne cessait d'invoquer le nom, le rappelait à la soumission aux lois ; tout fut inutile. Il parcourut la Sicile et entra à Catane, trouvant partout un accueil plein d'avertissements salutaires qu'il ne sut pas entendre ; de Catane, enfin, il passa sur le continent avec trois mille hommes, obligeant ainsi le gouvernement du roi d'en venir à une répression immédiate et complète. C'est alors que, rejoint par un détachement de l'armée, il fut pris avec les siens.

Les faits que je viens de vous rappeler sommairement, Monsieur . . . , ne laisseront d'autre trace parmi nous qu'un souvenir douloureux : l'union des esprits, fondée sur un attachement unanime à des principes supérieurs, n'en saurait être troublée. Ils ont cependant une signification que vous ferez remarquer au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Ils sont d'abord un témoignage de la maturité politique de ces populations libres d'hier seulement, du désir que